

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 03 AVRIL 2015 – 20H00

L'an deux mille quinze, le trois avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 30 mars 2015.

Nombre de membres en exercice : Présents à la séance : Votants : 11 + 4 pouvoirs
15 11

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Amale CHABBERT, Mme Oriana ERMANN, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Pierre-Emmanuel LECLERE, M. Jean-Louis MARIZON, M. Jean-Marie MARTIN, M. Marcel MERLE, Mme Nathalie POINTET, M. Nicolas SAGNES, Mme Emilie TAVERNIER.

Membres excusés ayant donné procuration: Mme Claudette FEROUSSIER (procuration à Mme Nathalie POINTET), M. Athmane GUERBAS (procuration à M. Jean-Louis MARIZON), M. Fabrice MILER (procuration à M. Yves BOYER), Mme Julie SAMAIN (procuration à Mme Amale CHABBERT).

Mme Emilie TAVERNIER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. BUDGET COMMUNE M14 - EXERCICE 2015

Vu les articles L.2311-1 et suivants, R.2311 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à **l'unanimité des membres présents 11 voix + 4 pouvoirs pour** de voter le budget primitif 2015, qui peut être résumé comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	448 250,00 €	013	Atténuations de charges	2 577,37 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	362 200,00 €	70	Produit des services	1 600,00 €
014	Atténuation de produits	25 000,00 €	73	Impôts et taxes	593 151,00 €
65	Autres charges de gestion courante	117 421,00 €	74	Dotations et participations	148 683,00 €
66	Charges financières	8 822,88 €	75	Autres produits de gestion courante	3 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	70 222,93 €			
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 623,59 €	R 002	RESULTAT REPORTE	285 529,03 €
TOTAL DES DEPENSES		1 034 540,40 €	TOTAL DES RECETTES		1 034 540,40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	51 841,24 €	13	Subventions d'investissement	908 162,95 €
21	Immobilisations corporelles	765 590,13 €	10	Dotations, fonds divers réserves	425 222,00 €
23	Immobilisations en cours	2 700 000,00 €	1068	Excédent de fonctionnement	250 000,00 €
16	Remboursement d'emprunts	24 347,32 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	1 250 000,00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	70 222,93 €
			040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 623,59 €
			R 001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	636 547,22 €
TOTAL DES DEPENSES		3 541 778,69 €	TOTAL DES RECETTES		3 541 778,69 €

2. BUDGET ASSAINISSEMENT M49 – EXERCICE 2015

Vu les articles L.2311-1 et suivants, R.2311 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, **décide à l'unanimité des membres présents 11 voix + 4 pouvoirs pour** de voter le budget primitif 2015, qui peut être résumé comme suit:

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	98 971,66 €	70	Vente de produits finis, prestations de services	150 977,31 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 577,37 €	042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 908,30 €
014	Atténuations de produits	5 000,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €			
66	Charges financières	7 562,73 €			
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	43 111,33 €			
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	23 134,18 €	R 001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	27 471,66 €
TOTAL DES DEPENSES		186 357,27 €	TOTAL DES RECETTES		186 357,27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisations corporelles	62 050,00 €	13	Subventions d'investissement	58 235,81 €
23	Immobilisations en cours	58 436,62 €	106	Réserves	40 000,00 €
16	Remboursement d'emprunts	14 147,14 €	021	Virement de la section de fonctionnement	43 111,33 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 908,30 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	23 134,18 €
D 001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	21 939,26 €			
TOTAL DES DEPENSES		164 481,32 €	TOTAL DES RECETTES		164 481,32 €

3. CONSEIL GÉNÉRAL : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention qui définit les règles de partenariat pour une bibliothèque « Point Lecture », afin d'apporter une offre de lecture de toute proximité.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver ladite convention de partenariat entre le Conseil Départemental de l'Ardèche et la Commune de Baix (convention jointe en annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 11 voix + 4 pouvoirs pour :**

- **Approuve** la convention jointe en annexe ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4. TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES ET COLUMBARIUM

Monsieur le Maire informe qu'un jardin du souvenir et un columbium ont été installés au cimetière. Il propose donc d'instaurer les tarifs pour les cases du columbarium et d'actualiser les tarifs des concessions de terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 11 voix + 4 pouvoirs pour :**

- **Décide de fixer les tarifs des concessions funéraires comme suit :**

Concession de terrain	Simple (2 places) 2,50 m² mètres superficiels	Double (4 places) 5 m² mètres superficiels
15 ans	150 €	300 €
30 ans	225 €	450 €
50 ans	300 €	600 €
Columbarium	1 case (2 urnes)	
15 ans	300 €	
30 ans	450 €	
50 ans	600 €	

5. MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE ROYALE BASSE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les dossiers : projet et dossier de consultation des entreprises, concernant les travaux :

AMÉNAGEMENT DE LA RUE ROYALE BASSE

Lot n°1 : Travaux d'assainissement des eaux usées et d'évacuation des eaux pluviales

Lot n°2 : Travaux de terrassement et de voirie

dressé par le Cabinet Géo-Siapp à Guilhaierand-Granges, s'élevant à la somme de 257 400,00 € H.T. (sommes à valoir comprises).

Les travaux envisagés comprennent principalement :

- un aménagement de surface (Reprise des profils en travers de la voie et traitements des surfaces en diverses matières),
- une reprise complète des réseaux hydrauliques dont le réseau d'eaux usées et la création de réseaux eaux pluviales pour les eaux de la rue et des toitures limitrophes ainsi qu'une reprise complète de l'alimentation en eau potable sous maîtrise d'œuvre Syndicat Ouvèze-Payre,
- un enfouissement complémentaire des réseaux secs sur toute la partie aérienne (Basse tension, France Télécom et éclairage public), sous maîtrise d'œuvre SDE 07.

Le Montant total de la dépense s'élève à la somme de 257 400,00 € H.T. soit 308 880,00 € T.T.C et se décompose comme suit :

Montant total H.T. des travaux :	230 000,00 €
Sommes à valoir pour honoraires, divers et imprévus :	<u>27 400,00 €</u>
Montant total H.T. de la dépense :	257 400,00 €
T.V.A. 20% :	<u>51 480,00 €</u>
Montant total T.T.C. de la dépense :	308 880,00 €

Les demandes de financement ont été déposées auprès des services de l'État et du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 11 voix + 4 pouvoirs pour :**

- **Approuve** le projet et le dossier de consultation des entreprises, dressés par le Bureau d'Etudes Géo-Siapp à Guilhaierand-Granges dont le montant total de la dépense s'élève à la somme de 257 400,00 € H.T. soit 308 880,00 € T.T.C. ;
- **Décide** de procéder à la dévolution des travaux par procédure adaptée ouverte en application de l'article 28.I du Code des marchés publics ;
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire de signer les marchés de travaux ainsi que toutes les pièces (avenants, marchés complémentaires, etc..) qui découleront de cette consultation.

6. INFORMATIONS

- Cérémonie des déportés : dimanche 26 avril 2015.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : à définir.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h15.